



A Monsieur Le Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale de
l'Hérault

Monsieur le Directeur Académique,

Par circulaire datée du 29 janvier 2013, reçue dans les écoles de l'Hérault le mercredi 6 février 2013, vous informez les directeurs et directrices d'écoles élémentaires et primaires du département qu'ils vont devoir mettre en œuvre une nouvelle procédure informatique pour contribuer à l'informatisation des affectations des élèves en 6ème pour la rentrée prochaine.

Le descriptif des tâches à accomplir et le calendrier qui l'accompagne ne laissent aucun doute sur l'alourdissement du travail des directrices et directeurs, dans une période qui est déjà chargée. Comme nos organisations syndicales l'ont dénoncé à de nombreuses reprises, l'aide administrative à la direction d'école a été réduite à peau de chagrin, voire totalement supprimée depuis la rentrée 2012.

Dans ces conditions, il est inacceptable à nos yeux qu'une nouvelle charge de travail vienne s'ajouter.

Nos organisations syndicales vous demandent instamment de sursoir à la mise en place de cette nouvelle procédure informatique dans le cadre de la préparation de la rentrée 2013.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'accepter Monsieur le Directeur Académique le témoignage de notre attachement à l'école Publique et Laïque.

Le Secrétaire départemental SE UNSA 34

Jean-Luc Vaïsse

Le Secrétaire départemental SNUipp-FSU 34

Pascal Lesseur